Arradon

Eau potable & services en ligne de la SAUR

Je m'abonne / je résilie mon abonnement au service d'eau

Espace abonné
Ou je contacte le service clients
J'appelle le 02 56 56 20 00

Je règle mes factures

Espace abonné

Je transmets mon relevé de compteur

Espace abonné
Autres demandes non liées à un abonné (appel bureau d'étude, police de l'eau, département, communes)

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération – Direction de l'Eau – Service de proximité Ouest
7 rue des artisans 56870 BADEN

J'appelle le 02 97 57 24 32
J'envoie un mail à eau.secteur-ouest@gmvagglo.bzh

Carte de borne de puisage pour professionnels

Formulaire en ligne

Branchement

Faire une demande de nouveau branchement eau et assainissement
Signaler un problème technique sur le réseau ou sur son compteur nécessitant une intervention urgente (fuite, casse, plus d'eau)
J'appelle le 02 56 56 20 09

Assainissement collectif

L'assainissement collectif (AC) concerne toutes les habitations raccordées à un réseau public de canalisations destinées à acheminer les eaux usées à une station d'épuration pour traitement avant rejet au milieu naturel (très majoritairement un cours d'eau).

Gestion de l'abonnement (souscrire un abonnement, quitter son logement, mettre en place un prélèvement automatique, question sur facture)

SAUR – Service clientèle – 02 56 56 20 00 – www.saurclient.fr

Signaler un problème technique sur le réseau ou sur son installation nécessitant une intervention urgente (débordement, casse, plus d'évacuation)

SAUR – Dépannage 24h/24 – 02 56 56 20 09

Demander un nouveau branchement, un devis de travaux.

SAUR – Service clientèle – 02 56 56 20 00 – www.saurclient.fr

Demande de contrôle de conformité de branchement (nouveau raccordement ou dans le cadre d'une vente)

Le dernier contrôle est antérieur au 01/01/2023 et a moins de 10 ans : le propriétaire vendeur doit transmettre le rapport à la direction de l'eau pour s'assurer de sa validité. A défaut, le propriétaire vendeur contacte l'exploitant du réseau SAUR au 02 97 53 80 92 pour réaliser le contrôle. Le contrôle est à la charge du demandeur.

Le dernier contrôle a été réalisé après le 01/01/2023 : le rapport de contrôle est valide pour la vente pour une durée de 10 ans, sous réserve qu'il n'y ait pas eu de modification(s) apportée(s) depuis la date de la visite et qu'aucun dysfonctionnement ne soit apparu au niveau de l'installation. A défaut de remplir ces conditions, le contrôle devra être renouvelé à la charge du demandeur.

Autres demandes non liées à un abonné (appel bureau d'étude, police de l'eau, département, communes)

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération – Direction de l'Eau – Service de proximité Ouest
7 rue des artisans 56870 BADEN
02 97 57 24 32 – eau.secteur-ouest@gmvagglo.bzh

Question sur la PFAC (Participation pour le Financement de l'assainissement collectif)

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération – Direction de l'Eau – Service de proximité Ouest
7 rue des artisans 56870 BADEN
02 97 57 24 32 – eau.secteur-ouest@gmvagglo.bzh

À télécharger

Règlement du Service Public d'Assainissement Collectif

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (P.F.A.C.)

Guide technique – Réalisation de la partie privée d'un branchement

---

Assainissement non collectif

L'Assainissement Non Collectif (ANC) correspond à tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

Demandes d'informations / rendez-vous

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération – Direction de l'Eau – Service de proximité Ouest
7 rue des artisans 56870 BADEN
02 97 57 24 32 – eau.secteur-ouest@gmvagglo.bzh

Documents utiles

Conception

Attestation d'information des règles de mise en oeuvre et d'entretien d'un assainissement non collectif

Modèle de demande d'autorisation de rejet des eaux usées traitées par un système d'assainissement non collectif

Demande de contrôle d'un projet d'une installation d'assainissement non collectif

Exécution

Demande de contrôle d'exécution d'une installation d'assainissement non collectif

Vente

Demande de contrôle pour vente d'une installation d'assainissement non collectif

Règlement

Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Tarifs

Tarifs Assainissement Non Collectif

En savoir plus

Entretien – Système type épandage

Entretien – Système drainé

Étude ISTREA

Informations complémentaires

Contact

SAUR – Service clientèle

- 02 56 56 20 00
- Site internet

SAUR – Dépannage 24h/24

- 02 56 56 20 09
- Site internet